



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°49/2024

**Objet : Assistance à maître d'ouvrage pour le renouvellement des marchés assurances.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que les marchés d'assurance des dommages aux biens, des responsabilités, des véhicules et de la protection fonctionnelle des agents et des élus arrivent à échéance au 31 décembre 2024 qu'il est nécessaire de s'accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour leur renouvellement.

Considérant la proposition de la société ARIMA Consultants Associés, 10 rue du Colisée 75008 PARIS pour un montant de 2 800€ HT soit 3 360€ TTC.

### DÉCIDE

- **d'attribuer** la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurance des dommages aux biens, des responsabilités, des véhicules et de la protection fonctionnelle des agents et des élus à la société ARIMA Consultants Associés, 10 rue du Colisée 75008 PARIS pour un montant de 2 800,00€ HT soit 3 360,00€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 12 avril 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240412-49-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Mise en ligne le 15 avril 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)